



Commission biosécurité – 01.06.2023 – Animée par L. NAYET



La commission s'est réunie pour faire le point sur les travaux menés et avancer sur de nouvelles pistes. Voici les points à retenir :

- Un **calendrier de formations** biosécurité avec thématiques et secteurs sera proposé prochainement pour préserver la santé de votre troupeau et la vôtre. Pensez à vous y inscrire !
- A l'issue des formations, un **lot de panneaux de signalisation** sera remis aux participants grâce au soutien financier de la région Hauts de France. Un kit vêlage est également offert par la MSA.
- La MSA peut prendre en charge une partie du montant des investissements nécessaires à la biosécurité (lavabo, chauffe-eau, lave bottes, ect...). La demande se fait sur devis. Contactez-les pour connaître les conditions de prise en charge.



Tularémie, les bons gestes

La commission biosécurité fut l'occasion de faire un point avec la fédération des chasseurs. La tularémie est une zoonose, maladie transmissible de l'animal à l'Homme et inversement. Elle est responsable de 50% des mortalités du lièvre. Si vous faites face à un cadavre, n'y touchez pas. Ce cadavre est frais ? Contactez la fédération des chasseurs au 03 21 24 23 59 afin qu'il soit collecté puis analysé.

VARRON

Contactez le GDS en cas de doute

La surveillance sérologique est satisfaisante mais elle se restreint chaque année. Il est important de **surveiller attentivement la réapparition de kystes d'hypodermose** sous le cuir de vos animaux. Alors à vos jumelles !

Petite ou grande douve ?

L'accord interprofessionnel achat-enlèvement sur les animaux destinés à l'abattage a été renouvelé depuis le 2 mai dernier.

Il permet aux éleveurs de bovins allaitants une prise en compte différenciée en cas de présence de petite ou grande douve au niveau de l'animal envoyé à l'abattoir !

Un guide pratique permet de visualiser via le portail Normabev, les divers cas de figure en cas de présence ou non de douve au niveau de l'animal.

ACTIONS DU GDS – AIDES FINANCIERES



Votre GDS accompagne ses adhérents tout au long de l'année : visites, conseils, prises en charges, formations, audits, ...

Le versement des aides allouées par votre GDS se fera désormais uniquement par virement bancaire, et votre justificatif sera adressé par mail. Alors, attention à vos messages reçus ou aux spams ! et remettez-nous très vite un RIB récent s'il vous plaît.

D'autre part, **le versement sera partiel, et soldé après participation de l'éleveur à l'une des formations ou à la suite d'audit biosécurité.**



L'offre spéciale niches et cases à veaux perdue jusqu'au 31 juillet !

Retrouvez l'offre et le bon de commande dans votre boîte mail, nous vous les avons remis le 15 mai dernier. Ou contactez 4D/Francette Vandeweghe 03 21 60 48 98.

Qu'est-ce qu'un audit biosécurité ? Il s'agit d'évaluer les pratiques dans votre élevage et ouvrir des pistes d'amélioration de manière à éviter toute introduction ou diffusion de maladies. Il est pris en charge par votre GDS. Renseignez-vous auprès du service technique au 03.21.60.48.98.



Gestion du CAEV

Le CAEV en élevage caprin est une problématique courante. Limiter les conséquences et assainir le troupeau permet d'améliorer les performances de l'élevage. Pour vous conseiller dans cette gestion, un guide GDS France est paru avec de multiples conseils. Vous pouvez le consulter en cliquant [ICI](#).

Une garantie de troupeau en matière de CAEV existe également si votre troupe est saine. Contactez-nous si vous souhaitez plus d'informations.



Prophylaxie Petits ruminants

La prophylaxie Brucellose des ovins/caprins doit être terminée pour le 30 septembre 2023.

La prise de sang concerne tous les mâles non castrés de plus de 6 mois, les animaux introduits depuis la dernière prophylaxie, et les femelles en âge de reproduction ou en lactation (toutes et au moins 50 dans les troupes de plus de 50).

Pour les communes concernées, contactez la DDPP au 03.21.21.26.26 ou christian.grusezezack@pas-de-calais.gouv.fr.

BVD – Quelles analyses réaliser ?

Différentes analyses existent pour obtenir un statut NON IPI sur un bovin mais leur utilisation **dépend de l'âge de l'animal** ! En voici un petit récapitulatif :

- ① Naissance : prélèvement de cartilage (4.25€)
- ② Bovin de moins de 3 mois : PCR individuelle (33€)
- ③ Bovin de plus de 3 mois : Antigénémie individuelle (6.60€) ou PCR de mélange (38€ par mélange de 10 max)

Pour rappel, tous les veaux (y compris les mort-nés) doivent être bouclés BVD à la naissance et l'analyse BVD est obligatoire à l'achat !



Fin mai, vos élus et l'équipe du GDS 62 sont allés à la rencontre du GDS Loire Atlantique

Des échanges riches et formateurs sur les actions du GDS en faveur de ses adhérents, les difficultés rencontrées, le dépistage BVD par sérologie, la besnoitiose, les formations, le maillage des administrateurs... Le déplacement a permis la visite de 3 élevages bovins. Plusieurs pistes de travail émanent déjà de cette entrevue.

Journée portes ouvertes MSA / GENES DIFFUSION

Retrouvez le stand de votre GDS le 20 juin prochain, à St Josse ! C'est la dernière d'une série de 3 (Villers Sir Simon + Floursies).

Nous vous y attendons nombreux !



Le Département soutient les dynamiques locales

Un fonds « **alimentation durable** » permet aux porteurs de projets agricoles d'être soutenus dans leurs investissements de création ou modernisation d'outils en circuits courts. **Dépôts des dossiers avant le 15/09/23**. Plus d'infos [ici](#)



☎ Tél : 03 21 60 48 98

✉ gds62@reseauGDS.com

📍 56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex

🖱 www.gdshautsdefrance.fr